

Table des matières

Introduction	7
Roman AYDOGDU et Sabine GARROY	
La procédure de réorganisation judiciaire : état des lieux depuis la transposition de la directive n° 2019/1023	13
Philippe MOINEAU et Nicolas BIESSAUX	
Introduction	13
Chapitre 1. La PRJ publique	16
Section 1. Les dispositions générales applicables à la PRJ publique	17
A. Le dépôt de la requête et des annexes	17
B. Les conditions d'ouverture	21
C. Le jugement d'ouverture	23
D. Le sursis et ses effets	25
E. La durée du sursis	26
F. La levée partielle du sursis	28
G. La modification de l'objectif	30
H. La fin anticipée et la clôture de la procédure	30
Section 2. Les dispositions particulières applicables à la PRJ publique	31
A. L'accord amiable	31
B. L'accord collectif	33
Chapitre 2. La PRJ privée	61
Section 1. Introduction	61
Section 2. La demande et l'ouverture de la procédure	62
Section 3. La première phase : négociations et préparation de l'accord amiable ou collectif	64
Section 4. La seconde phase : la conclusion de l'accord amiable ou collectif	67
A. L'accord amiable	68
B. L'accord collectif (PME et grandes entreprises)	68
Conclusion	75
ANTHEMIS	285

Traitement fiscal des abandons de créances et de l'irrecouvrable	77
Olivier D'AOUT, Jonathan PICAUVET et Ludovic MARNETTE	
Introduction	77
Chapitre 1. La taxation des créances	78
Chapitre 2. Traitement fiscal de l'«abandon» de créances – Régime général	79
Section 1. Traitement fiscal dans le chef du créancier	79
A. En matière d'impôt direct	79
B. En matière de TVA	86
Section 2. Traitement fiscal dans le chef du débiteur	88
A. En matière d'impôt direct	88
B. En matière de TVA	88
Chapitre 3. Traitement fiscal de l'abandon de créances dans le cadre des procédures d'insolvabilité visées au livre XX du Code de droit économique	89
Section 1. L'accord amiable extrajudiciaire	89
A. Traitement fiscal dans le chef du créancier	90
B. Traitement fiscal dans le chef du débiteur	92
Section 2. L'accord amiable judiciaire	93
A. Traitement fiscal dans le chef du créancier	94
B. Traitement fiscal dans le chef du débiteur	94
Section 3. L'accord collectif	97
A. Traitement fiscal dans le chef du créancier	97
B. Traitement fiscal dans le chef du débiteur	98
Section 4. Le transfert sous autorité de justice	99
Section 5. La faillite	100
A. Traitement fiscal dans le chef du créancier	100
B. Traitement fiscal dans le chef du débiteur	101
Chapitre 4. Cas spécifiques	102
Section 1. Non-respect d'un accord amiable judiciaire ou d'un accord collectif	102
Section 2. Les procédures d'insolvabilité comme outil de planification	106

A.	Contexte	106
B.	Filialisation de sociétés en difficulté	108
C.	Rachat des parts d'une société en difficulté	109
	Conclusion	110
	Le statut de la dette fiscale dans le cadre des procédures d'insolvabilité	111
	Nicholas OUCHINSKY et Wim DAVID	
	Introduction	111
	Chapitre 1. Le statut de la dette fiscale dans la PRJ	111
Section 1.	L'établissement d'une sûreté légale ou conventionnelle durant le sursis	111
Section 2.	L'affectation des dettes fiscales dans le cadre d'un accord amiable hors PRJ et dans le cadre d'une PRJ	116
Section 3.	Les dettes issues d'engagements pris lors d'une procédure de réorganisation judiciaire	118
Section 4.	Le traitement fiscal des abattements de créance consentis dans le cadre d'une PRJ	125
	Chapitre 2. Le statut de la dette fiscale dans la procédure de faillite	128
Section 1.	Le statut privilégié de la créance fiscale et ses conséquences	128
A.	Rappel des principes du concours	128
B.	Le privilège du Trésor	130
C.	L'hypothèque légale du Trésor	131
Section 2.	Les hypothèses de qualification de la créance fiscale comme dette de la masse	133
A.	Le précompte immobilier	133
B.	La taxe de circulation	136
C.	Le précompte professionnel	137
D.	La taxe sur la valeur ajoutée	138
E.	Analyse de la fiction fiscale de la présomption irréfragable d'utilisation par la masse du bien soumis à taxation après la naissance du concours	139
Section 3.	La compensation fiscale	141
	Conclusion	152
	ANTHEMIS	287

Entreprises en difficulté : que fait le SPF Finances ?	155
Ersilia CARTA	
Introduction	155
Chapitre 1. Le rôle de l'AGPR et son évolution	155
Chapitre 2. Les mesures relevant de la compétence de l'Administration générale de la perception et du recouvrement	156
Section 1. Facilités de paiement	156
A. Les plans de paiement	156
B. Le règlement administratif de dettes	158
C. Facilités de paiement et cours et tribunaux	160
Section 2. L'exonération des intérêts de retard	161
Section 3. La surséance indéfinie au recouvrement	164
A. Généralités	164
B. Quelles sont les créances qui peuvent faire l'objet d'une requête ?	165
C. Qui peut bénéficier de la surséance indéfinie ?	166
D. Possibilités de recours contre la décision	166
E. Entrée en vigueur des nouvelles dispositions	166
Chapitre 3. Les mesures relevant de la compétence de l'Administration générale de la perception et du recouvrement en période de crise	167
Section 1. Généralités	167
Section 2. Mesures de soutien	167
Section 3. Moratoire sur les faillites durant la période Covid	168
Section 4. Impact des mesures sur les entreprises en période de crise	168
Chapitre 4. Le service de conciliation fiscale	170
Section 1. Généralités	170
Section 2. Composition du service de conciliation	170
Section 3. Compétence et absence de recours	170
Section 4. Apports d'un service de conciliation fiscale	171
Section 5. Quelques chiffres	172
Section 6. Rapport annuel	172

Procédure fiscale et recouvrement	173
Nathalie PIROTTE	
Introduction	173
Chapitre 1. Volet fiscal	175
Introduction. Les privilèges du fisc, les titres exécutoires, l'article 6 du C rec.F. et la place du titre exécutoire fiscal par rapport au titre judiciaire	175
Section 1. 1 ^{re} question. Y a-t-il un principe d'unicité du titre ?	178
A. Muni d'un jugement, le fisc peut-il décerner contrainte ? Théorie du « double titre »	179
B. Muni d'un titre exécutoire fiscal, le fisc peut-il se constituer partie civile par la voie judiciaire ? Théorie du « double emploi »	180
Section 2. 2 ^e question. Les exceptions légales au privilège du préalable	184
A. Les articles 356 et 357 du CIR 92	184
B. Article 4 <i>bis</i> du titre préliminaire du Code d'instruction criminelle ; l'action civile autonome du fisc devant les juridictions répressives en cas de fraude fiscale	187
Section 3. 3 ^e question. La codébitio n fiscale et l'article 7 du C.rec.F	189
Section 4. 4 ^e question. Qui enrôler lorsque la personne morale est une société absorbée ou une société liquidée, en liquidation pour une période imposable antérieure à la clôture de la liquidation de la société, alors que la liquidation a été clôturée ?	191
A. Cas d'une société absorbée, donc inexistante, au moment de l'enrôlement de l'Isoc	191
B. Cas d'une société liquidée au moment de l'établissement de la cotisation initiale et subsidiaire à l'Isoc	192
C. Droit d'agir en justice d'une société dont la liquidation est clôturée	195
Section 5. 5 ^e question. Recouvrement amiable	198
A. Les délais de grâce en matière fiscale (pour retarder le recouvrement)	198
B. La notion de droit du Trésor en péril (pour anticiper le recouvrement)	201
Section 6. 6 ^e question. Effet suspensif du recouvrement	206
ANTHEMIS	289

A.	D'une contestation	206
B.	Du délai de recours ou de la prohibition de l'exécution provisoire en matière d'impôts	207
Section 7.	7 ^e question. La saisie-arrêt simplifiée	207
A.	Généralités	207
B.	Nature de la sanction des obligations à charge du tiers détenteur déclaré débiteur pur et simple de l'impôt/codébiton/double paiement/contrôle juridictionnel	209
Section 8.	8 ^e question. Mesures de faveur	213
A.	Surséance indéfinie au recouvrement	213
B.	Exonération des intérêts de retard	213
Section 9.	9 ^e question. Prescription du recouvrement	213
Chapitre 2.	Volet droit économique	217
Section 1.	10 ^e question. La compensation fiscale transversale	217
A.	Évolution des textes	218
B.	Dérogation au Code civil et à la théorie du concours/érosion du principe d'égalité des créanciers	222
C.	Compensation, faillite, dessaisissement et nouvelle activité du failli : fin du principe d'unicité du patrimoine et de l'adage « faillite sur faillite ne vaut »	223
D.	Compensation et codébiton	226
E.	Assistance au recouvrement au sein de l'Union européenne	227
Chapitre 3.	Volet droit pénal	228
Section 1.	11 ^e question. Droit au silence et de ne pas s'auto-incriminer, garanties Salduz et collecte des preuves	228
A.	Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	230
B.	Jurisprudence de la Cour de cassation sur l'étendue du droit de se taire	231
C.	Jurisprudence des juridictions de fond	232
Section 2.	12 ^e question. Contrôle juridictionnel des amendes pénales fiscales	233
A.	Reconnaissance d'un contrôle de pleine juridiction	234
B.	Portée du contrôle de pleine juridiction	236
C.	Préalable au recours de pleine juridiction	237
Section 3.	13 ^e question. L'action fiscale autonome devant les juridictions répressives	239

Section 4.	14 ^e question. Solidarité fiscale des coauteurs et complices	247
Section 5.	15 ^e question. Transaction pénale	250
Conclusion		255
Responsabilité des dirigeants en cas de non-paiement des dettes fiscales		257
Henri CULOT et Olivier MARESCHAL		
Introduction		257
Chapitre 1.	Pourquoi des responsabilités particulières en matière fiscale ?	258
Chapitre 2.	Mise en cause de la responsabilité des dirigeants du chef du non-paiement des impôts (art. 458 CIR 92 ; art. 300 CIR 92)	260
Section 1.	Action de l'État en réparation du dommage résultant du non-paiement des impôts (art. 300, § 2, CIR 92 et art. 1382 ancien Code civil)	261
Section 2.	Responsabilité solidaire des auteurs ou complices de certaines infractions au droit fiscal pour le paiement de l'impôt élué et des intérêts dus par le redevable au nom duquel l'impôt a été enrôlé (art. 458 CIR 92)	264
Chapitre 3.	Responsabilité solidaire des dirigeants de la personne morale en cas de dettes de précompte professionnel ou de TVA (art. 51 CRAF)	265
Section 1.	Portée de la disposition légale	265
Section 2.	Interprétation de l'article 51 du CRAF par la Cour de cassation	267
Section 3.	Présomption de faute (art. 51, § 2, CRAF)	269
Section 4.	Éléments procéduraux relatifs à l'action prévue par l'article 51 du CRAF	272
Chapitre 4.	Actions en comblement de passif (art. XX.225 et XX.227 CDE)	273
Section 1.	Responsabilité des dirigeants pour faute grave et caractérisée (art. XX.225 CDE)	274
Section 2.	Responsabilité des dirigeants pour la poursuite déraisonnable d'une activité déficitaire (art. XX.227 CDE)	277
ANTHEMIS		291

Section 3.	Éléments procéduraux relatifs aux actions prévues par les articles XX.225 et XX.227 du CDE	278
Chapitre 5.	Responsabilité pénale des dirigeants qui ont commis des infractions dans l'intention de retarder la déclaration de faillite (art. 489 <i>bis</i> Code pénal)	279
Chapitre 6.	Limitation de la responsabilité des dirigeants	281
Section 1.	Plafonds de la responsabilité des dirigeants	281
Section 2.	Exclusions de la limitation de responsabilité	282